

**-REUNION DU BUREAU DU 20 septembre 2018  
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 20 septembre 2018 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GADIOLET	4ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BLANC FALCON	5ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BABOLAT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme TERRIER	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. DROGUE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. MOINGEON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUICHARD	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

**Etaient excusés**

M. BERTHOU	1er Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	3ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BEGUET	7ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PLANET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GOUBET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► **AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SAINT-MAURICE-DE-REMENS**

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de Saint-Maurice-de-Rémens, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe les membres du Bureau que le projet de PLU a été arrêté le 14 juin 2018 et reçu au syndicat mixte le 28 juin 2018.

Une présentation technique du projet de PLU est faite aux membres du Bureau présents.

Cette petite commune est particulièrement contrainte dans son développement (périmètre PPRI avec nouvelle carte d'aléas, zones naturelles, agricoles, proximité du puits de captage...), mais sur laquelle cependant 3 grands projets d'aménagement sont localisés. C'est sur ces grands projets que se cristallisent principalement les débats.

Il s'agit en effet de la requalification de l'ancien camp militaire des Fromentaux sur lequel le projet Transpolis au sud est en cours de réalisation et ACMUTEP sur la partie nord est en phase de réflexion, et du projet d'aménagement touristique autour du Château de Saint-Exupéry qui fait aussi l'objet de réflexions actuellement.

Ces équipements d'envergure vont avoir des incidences en termes d'aménagement sur le territoire communal et intercommunal qu'il est nécessaire d'anticiper.

Dans cette perspective, le Bureau du syndicat mixte BUCOPA demande la réalisation d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dédiées.

En outre, sur la partie nord du camp des Fromentaux destinée à accueillir le projet ACMUTEP, le classement en zone UX ne paraît pas opportun et ne correspond pas à la définition du code de l'urbanisme qui dans son article R.151-18 définit les zones urbaines au regard de la desserte en équipements publics et réseaux. Ainsi, un classement en 1AUX est plus approprié.

Le SCoT prévoit en effet que la mise en œuvre de cette seconde phase soit conditionnée à la définition d'un plan stratégique d'accueil des entreprises. Pour répondre à cette prescription, une présentation du projet ACMUTEP tel qu'il est aujourd'hui envisagé pourrait figurer dans l'OAP et de manière plus détaillée dans le rapport de présentation.

L'amélioration de la qualité des parcs d'activités économiques en matière d'intégration architecturale et paysagère, de composition urbaine, de gestion de l'espace et des flux, et en matière de qualité environnementale est une priorité du SCoT qui définit les principales dispositions dans le DOO p.131 et suivantes, et reprises en annexe du présent avis.

Il est nécessaire que l'OAP s'inspire de ces dispositions ou à défaut fasse référence à celles-ci dans la partie « Motifs de la délimitation des zones » dans le rapport de présentation.

Enfin, s'agissant de la zone UL autour du Château de Saint-Exupéry destinée à accueillir un projet culturel et touristique, le classement en UL interroge aussi puisque là encore, cette zone n'est pas actuellement aménagée.

Un classement en 1AU accompagné d'une OAP s'impose pour, à minima, apporter des garanties en termes de fonctionnement et d'aménagement de la zone qui se situe à proximité immédiate du centre bourg et sur une zone contrainte par le périmètre rapproché du puits de captage ; justifier de son périmètre et aussi pour répondre aux objectifs du PADD en matière de protections des perspectives paysagères en entrée sud-est de la commune.

A l'issue des débats et à l'unanimité des membres présents, le Bureau du syndicat mixte BUCOPA rend un avis favorable sous conditions :

- de supprimer la zone 2AUX en façade Est du camp des Fromentaux,
- de classer en zone à urbaniser (1AU) la zone UX au nord des Fromentaux concernée par le projet ACMUTEP et la zone UL zone de loisirs autour du château de Saint-Exupéry,
- de prévoir des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour ces deux opérations,
- d'apporter des éléments de présentation du projet ACMUTEP dans le rapport de présentation.

#### ► **AVIS SUR LE PC CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A NEUVILLE-SUR-AIN**

---

Pour présenter ce dossier, la présidente a sollicité la présence de monsieur Alain Sicard, adjoint à l'urbanisme de la commune de Neuville-sur-Ain.

Il présente alors aux membres du Bureau présents le contenu de ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une partie de l'emprise de l'ancien camp militaire de Thol.

Après avoir brossé un bref historique du camp militaire et de ses évolutions depuis sa fermeture, il explique que la commune a tenté depuis des années de donner une nouvelle destination à ce site sans y parvenir réellement.

La commune a donc pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la société française LUXEL qui conçoit, réalise et exploite des centrales photovoltaïques en France et dans les DOM. Elle possède 28 centrales en France pour un CA de 36 millions d'€ et apporte de solides garanties quant à son expertise dans le domaine.

L'aire du projet (5,2 ha) correspond à la partie Est du camp sur laquelle peu de bâtiments ont été construits. La surface couverte effectivement par des panneaux solaires couvrirait 2,4 ha soit 45 % de l'emprise foncière globale. Puissance installée 5 MWc (alimentation de 5 000 habitants) soit 11 520 modules photovoltaïques implantés.

L'ensemble du site sera ceinturé par des clôtures de 2 m intégrées à l'environnement. Tout l'enjeu du projet consiste à assurer l'insertion paysagère du site et réduire l'impact visuel depuis les habitations les plus proches du site. Pour cela, il est prévu d'implanter une haie en bordure ouest du site.

Concernant la compatibilité de ce projet avec l'activité agricole, il est précisé que le site n'a jamais eu une vocation agricole. Les terrains sont reconnus pour la faible qualité agronomique. À ce titre, monsieur Sicard précise qu'un agriculteur bio avait étudié il y a quelques années la possibilité de s'implanter sur ces terrains mais avait renoncé au regard des faibles rendements escomptés. Par ailleurs, ces terrains ne sont pas classés en zone agricole dans le PLU. Enfin, il est prévu qu'un éleveur de moutons local soit associé au projet puisque son cheptel pourra pâturer sur le site et qu'à cet effet des aménagements sont prévus, notamment une clôture adaptée et l'aménagement de 4 tables photovoltaïques rehaussées pour servir d'abris avec récupération de l'eau de pluie.

#### ► **POINT SUR L'ETUDE INDICATEURS DE SUIVI**

---

Madame la présidente invite Antoine de Panthou du cabinet Ecovia à faire un point sur l'avancée de l'étude sur la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT.

Le support de présentation sera prochainement disponible sur notre site internet [www.bucopa.fr](http://www.bucopa.fr)

► **QUESTIONS DIVERSES**

---

La présidente informe les membres du Bureau que le réseau foncier de l'Ain qui vient de se constituer entre : l'EPF de l'Ain, la SAFER, le Conseil départemental et la DDT de l'Ain organise avec la collaboration du syndicat mixte BUCOPA un séminaire le 9 novembre prochain sur la thématique de l'aménagement des zones d'activités. Il s'agit d'apporter un autre regard sur la réalisation de nouvelles zones d'activités plus vertueuses en matière de consommation d'espace et d'organisation.

Ouverts aux techniciens et aux élus ce séminaire d'une demi-journée aura pour objectif au travers de trois exemples de faire partager des expériences réussies de réalisations de nouvelles formes de zones d'activités plus vertueuses en matière de consommation d'espaces.

La séance est levée à 20h00.